

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARINGES (LOIRE)

SÉANCE ORDINAIRE DU 05 DÉCEMBRE 2024

N° 2024/12.04

L'an deux mil vingt-quatre et le cinq décembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François DUMONT.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 13

Date de convocation : 29/11/2024

PRÉSENTS : M. DUMONT François, Mme THEVENON NICOLI Blandine, M. CROZIER Bernard, M. TOINON Alain, Mme CHALANDON Nicole, Mme DOLBAU Marie-Noëlle, M. MALIGEAY Fabien, M. PONCET Jean-Marc, Mme PELLETIER Catherine, Mme JOLY Marie-France, M. CŒUR Sébastien, M. GARNIER Philippe, M. ASSOGBA Guillaume.

ABSENTE : Mme PENVEN-DE-MARI Marie-Hélène

Secrétaire élue : Mme CHALANDON Nicole

Objet de la délibération: DEMANDE DE SUBVENTION VOIRIE

La commission Voirie propose, pour le programme voirie 2025, de réaménager le « Chemin de Pinay-Grand ». Elle précise que cette voie est en très mauvais état. Elle donne lecture des plans des travaux et de son estimation financière fixée à 24 927.48 €HT soit 29912.98 €TTC.

Afin de financer ces travaux, Monsieur le Maire propose de solliciter la subvention « Programme Voirie 2025 » auprès du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Considérant la nécessité de ces travaux,

DECIDE d'inscrire la commune de Maringes au programme d'aide départementale 2025 pour les travaux de réaménagement du Chemin de Pinay-Grand dont l'estimation financière s'élève à 24 927.48 €HT,

SOLLICITE une subvention du Conseil Départemental au titre du programme « voirie communale et rurale 2025 » pour les travaux de voirie dont l'estimation financière est de 24 927.48 € HT,

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget 2025,

DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le Maire pour donner suite à cette décision.

Ont signé au registre le Maire et la secrétaire de séance.

Pour copie conforme
François DUMONT, Maire,



La secrétaire de séance,
Mme Nicole CHALANDON,